

Séance du vendredi 1^{er} février 2008

L'an deux mil huit, le premier février, à 20 h 30 les membres du Conseil Municipal de la commune de Courcelles-Sapicourt se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L2121-10 et L2122-8 du code général des collectivités territoriales, sous la présidence de Jean-Claude LAMPE.

Présents : Jean-Claude LAMPE, Patrick DAHLEM, Jacky LESUEUR, Philippe LEVEAUX, Marc DEBRIGODE, Honorine BACARISSE, Gérald MABILE, Pierre CARRE.

Absents excusés : Fabrice PROBST, Christian CHAZAL.

Absent : Denis RONSEAUX.

1 – DELIBERATIONS.**n° 1/2008 : Modification des statuts de la Communauté de Communes Champagne-Vesle.****Le Conseil Municipal,**

Vu l'article L.5214-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 11 décembre 2000 transformant le District de Gueux en Communauté de Communes,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 24 mars 2006 portant modification des statuts et de la définition de l'intérêt communautaire,

Vu la délibération n° 70/2007 en date du 13 décembre 2007 proposant :

- le transfert de la compétence « Elaboration, gestion et animation du SAGE Aisne Vesle Suipe » à la Communauté de Communes,
- de modifier comme suit l'article 13

Adhésion de la Communauté de Communes est décidée par le Conseil Communautaire statuant à la majorité simple. Le retrait de la Communauté de Communes s'effectuera dans les mêmes conditions.

Après en avoir délibéré,

EMET un avis favorable à la modification des statuts de la Communauté de Communes Champagne Vesle conformément à sa délibération n° 70/2007 en date du 13 décembre 2007,

APPROUVE en conséquence les statuts modifiés annexés à la présente délibération.

n° 2/2008 : Adhésion au SIEM.**Monsieur le Maire expose :**

La commune de Mourmelon le Grand ayant délibéré pour adhérer au SIEM. Le comité du SIEM a délibéré favorablement pour accepter l'adhésion de cette commune. Celui-ci nous sollicite de nouveau suite à la dissolution des syndicats primaires d'électricité pour accepter l'adhésion de la commune de Mourmelon le Grand qui faisait partie du SIE du même nom. Après cette adhésion le SIEM regroupera l'ensemble des 620 communes du département de la Marne soit directement soit par le biais de communauté de communes. La communauté de Communes du Mont de Noix de part ses statuts exerce la compétence « de distribution publique d'électricité » en lieu et place de ses communes membres après un processus délibératoire. Cette communauté a délibéré pour adhérer au SIEM. L'article L5214-21 du CGCT permet la représentation substitution d'une communauté de communes à un EPCI en lieu et place de ses communes membres. Le comité du SIEM a accepté l'adhésion de cette communauté le 30.11.2007.

Vu cet exposé de Monsieur le Maire,

Vu les articles L5214-21 et L5211-8 du CGCT,

Vu la délibération de la commune de Mourmelon le Grand du 3 mai 2007 demandant son adhésion au SIEM,

Vu la délibération de la communauté de communes du Mont de Noix et de ses statuts,

Vu la délibération du comité syndical du SIEM du 29 juin 2007 favorable à l'adhésion de la commune de Mourmelon au SIEM,

Vu la délibération du comité syndical du SIEM du 30 novembre 2007 favorable à l'adhésion de la communauté de communes du Mont de Noix,

Considérant :

- qu'il est nécessaire que le SIEM bénéficie d'une représentation départementale comme le souhaite la loi du 7 décembre 2006,

- qu'il est souhaitable de favoriser la prise de compétence « distribution publique d'énergie » par les communautés de communes,

Le Conseil Municipal après délibération :

- **Approuve** l'adhésion de la commune de Mourmelon le Grand au SIEM,

- **Approuve** l'adhésion de la communauté de communes du Mont de Noix au SIEM sur la base de l'article L5214-21 du CGCT.

n° 3/2008 : Subvention à l'association des 8 villages.

Honorine BACARISSE expose le problème de l'association des 8 villages concernant son budget. Cette association gère le périscolaire et la cantine du regroupement scolaire de Rosnay. Les charges salariales sont devenues très importantes, les contrats aidés arrivent à terme, l'association ne peut plus équilibrer son budget sans une aide financière des 8 communes concernées. Depuis sa création, les communes n'ont été sollicitées qu'une seule fois. Aujourd'hui, il s'agit de subventionner cette association annuellement.

Le Maire demande l'avis du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal expose qu'une quarantaine d'enfants de la commune poursuit son cycle scolaire au regroupement scolaire de Rosnay et utilise régulièrement ou occasionnellement le service de l'association sus citée. Le Conseil Municipal ne voit aucune objection à verser une subvention. Il souhaite malgré tout connaître la décision et le montant de la subvention des 7 autres villages concernés.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide de verser une subvention annuelle d'un montant de 2000 euros à l'association des 8 villages.

Charge le Maire de signer toutes les pièces administratives et comptables qui découlent de cette délibération.

2 – QUESTIONS DIVERSES.

Aménagement derrière la mairie : Sur le principe la commune souhaite réaliser les travaux, mais il existe beaucoup trop de différences sur les devis. Un devis blanc a été donné à Monsieur MOAL, paysagiste afin de pouvoir comparer correctement les deux devis reçus.

Eclairage public : L'entreprise Mouilleron est intervenue, l'éclairage fonctionne enfin dans les rues St Vincent, Mozart et St Eloi. Mais il fonctionne toute la nuit, un réglage sera effectué afin que l'éclairage de ces rues fonctionne comme toutes les autres rues de la commune.

Mairie Foyer rural : Quelques petits travaux électriques à prévoir qui doivent être réalisés par l'entreprise SOS DEPANNAGE sur sa garantie.

Circulation sécurité : Des devis doivent nous être envoyés concernant la sécurisation des arrêts des transports scolaires, ainsi que des passages piétons.

Travaux voirie : Monsieur Debrigode fait part également d'un trou en formation en face de chez lui qu'il faudra reboucher.

Logement communal : La location débutera le 1^{er} mai 2008 pour trois ans. Les locataires seront Mademoiselle POTIER et Monsieur SAUVEUR. Il faudra réaliser le prolongement du robinet extérieur jusqu'aux bouteilles de gaz.

Panneau à remplacer : Faire installer un panneau COURCELLES-SAPICOURT à l'entrée du village par la route de Muizon, le dernier ayant disparu.

Projet : Monsieur le Maire a reçu la visite d'une personne de la chambre de commerce de Reims, qui recherche un site pour une entreprise de thalassothérapie. Le site proposé se situe dans les Hauts-Balais.

Elections municipales : Monsieur Marc DEBRIGODE ne se représente pas et Madame Honorine BACARISSE n'a pas encore pris de décision. Le Conseil Municipal sortant décide d'inscrire sur la liste communale ouverte, les sortants par ordre alphabétique et les nouveaux par ordre d'inscription en mairie.

Bureau des Elections :

8 h – 10 h	LAMPE Jean-Claude DAHLEM Patrick
10 h – 12 h	LEVEAUX Philippe MABILE Gérald BACARISSE Honorine
12 h – 14 h	
14 h – 16 h	CARRE Pierre
16 h – 18 h	LAMPE Jean-Claude LESUEUR Jacky CARRE Pierre